

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 46 titulaires, 4 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Marylise BISTUE, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR, Jacques MARQUEZE à Marthe CLOT

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 37-200227-DEV-

**MAISON DE SANTÉ DU PIÉMONT-OLORONNAIS :
APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL POUR LES PROJETS STRUCTURANTS
DES TERRITOIRES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

M. LACRAMPE précise que sur le territoire du Haut-Béarn, des regroupements de professionnels de santé ont déjà eu lieu ou sont en projet :

- Une Maison de Santé pluri-professionnelle (MSP) labélisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) a ouvert en 2015 en Vallée d'Aspe sur la commune de BEDOUS,
- Une maison médicale a vu le jour à LASSEUBE en 2017,
- La Vallée d'Ossau travaille actuellement sur un projet territorial autour de deux MSP (une sur ARUDY et une sur LARUNS).

A OLORON SAINTE-MARIE, les professionnels de santé travaillent aussi autour d'un projet de Maison de Santé depuis 2017. Cette dynamique est née d'une volonté de ces acteurs d'anticiper le phénomène de désertification médicale (départs à la retraite non programmés et vieillissement des praticiens en exercice).

La Communauté de Communes du Haut-Béarn les accompagne depuis le début dans cette démarche en les faisant bénéficier du concours d'un de nos agents pour structurer leur projet de santé (rédaction du diagnostic de santé, accompagnement des professionnels de santé dans la rédaction du projet de santé, envoi des invitations aux différentes instances, animation de réunions, liaisons avec les différentes instances...).

Forts de cette dynamique locale, les professionnels de santé se sont structurés en créant en septembre 2018 l'Association Maison de Santé du Piémont Oloronais (AMSPPO). Elle regroupe plus d'une cinquantaine d'adhérents (médecins généralistes, cardiologues, chirurgien vasculaire, médecin généraliste orienté en gynécologie, chirurgiens-dentaires, sages femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers libéraux, diététicienne, pharmaciens, podologue) dont une majorité devrait se structurer ensuite en Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (S.I.S.A). D'ailleurs, ces professionnels de santé sont venus présenter leur projet lors de la séance plénière organisée à la communauté de communes le 28 février 2019 sur le thème de la politique de santé en Haut-Béarn.

Le 11 juin 2019, le projet de santé de l'AMSPPO ayant été officiellement labellisé par l'Agence Régionale de Santé, l'Association a recruté le cabinet d'études Eliane Conseils pour l'accompagner dans la réalisation d'une étude de faisabilité qui va permettre d'évaluer concrètement les possibilités et conditions de réalisation et d'implantation de cette maison de santé pluri-professionnelle sur OLORON SAINTE-MARIE. Après cette première phase d'étude de « faisabilité » prise en charge par l'Association AMSPPO, une deuxième phase dite « fonctionnelle » (pré-programmation architecturale, coût des travaux, calcul des charges...) est en cours. Conformément au souhait exprimé par l'association MSPO dans son courrier du 14 octobre 2019, cette deuxième phase est portée par la Communauté de Communes du Haut-Béarn suite à la délibération du conseil communautaire du 7 novembre 2019.

Dans le cadre de cette étude, deux scénarios ont été étudiés, sur la base d'un diagnostic des besoins estimé à 1 630m² :

- Une construction neuve en centre-ville (scénario 1)
- Une réhabilitation partielle de la polyclinique (scénario 2)

Cette étude a permis d'estimer le coût des travaux ainsi que les avantages et inconvénients de chacun des deux scénarios. Les conclusions ont été présentées par le Cabinet Conseil, aux membres de l'AMSPPO le 19 février 2020.

Suite à cette présentation, et sous réserve de validation par l'assemblée générale de l'AMSPPO, qui se tiendra ultérieurement, les professionnels de santé ont émis le souhait d'une construction neuve en centre-ville.

Choix des professionnels de santé		Scénario 1
Coût de l'opération immobilière -	<i>Taux</i>	Montant HT
A – Foncier		Non connu à ce jour
B - Assiette de travaux		3 108 170,00 €
B1 - Déconstructions - Dépollution		0,00 €
B2 - Travaux		2 694 433,00 €
<i>Travaux neufs</i>		
<i>Travaux restructuration</i>		2 641 600,00 €
<i>Aléas sur travaux neufs</i>	2,00%	52 832,00€
<i>Aléas sur travaux restructuration</i>		
B3 - Aménagements extérieurs		413 738,00 €
<i>Voiries réseaux divers</i>		187 500,00 €
<i>Espaces verts</i>		20 000,00 €
<i>Parkings</i>		138 125,00 €
<i>Branchements concessionnaires</i>		60 000,00 €
<i>Aléas</i>	2,00%	8 113,00 €
<i>Autres</i>		
C - Prestations intellectuelles		419 603,00 €
<i>Maîtrise d'œuvre (% de l'assiette de travaux)</i>	10,00%	310 817,00 €
<i>Bureau de contrôle (% de l'assiette de travaux)</i>	1,00%	31 082,00 €
<i>OPC (% de l'assiette de travaux)</i>	1,00%	31 082,00 €
<i>CSSI (% de l'assiette de travaux)</i>	0,40%	12 433,00 €
<i>CSPS (% de l'assiette de travaux)</i>	0,30%	9 325,00 €
<i>Synthèse (% de l'assiette de travaux)</i>	0,50%	15 541,00 €
<i>Autres (environnement etc.) (% de l'assiette de travaux)</i>	0,30%	9 325,00 €
D - Autres frais		170 188,00 €
<i>Etudes préalables (diagnostics, relevés des existants...)</i>	1,50%	46 623,00 €
<i>Assistance à Maitrise d'ouvrage</i>	1,70%	52 839,00 €
<i>Frais de publicité, de reproduction...)</i>	0,80%	24 865,00 €
<i>Assurances construction (% de B+C)</i>	1,30%	45 861,00 €
Opérations tiroirs / phasage		
Autres		
Total coût fin d'opération HT		3 697 960,00 €

Ces éléments financiers seront précisés concomitamment à la définition exacte du projet retenu, **étant entendu qu'il nous faut aujourd'hui candidater à l'Appel à Projet du Département dont la date limite est fixée au 28 février 2020.**

Pour rappel, un plafonnement maximal des subventions relatives à l'investissement (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et FEADER) est de 60% des dépenses éligibles (montant d'aides plafonné à 1 700 € HT/m.

Il est entendu que les loyers seront bien évidemment fonction du montage financier approuvé et des financements qui nous auront été accordés.

Notons enfin que parallèlement à ce projet de Maison de Santé, le service de l'Hospitalisation à domicile (HAD) envisage également de transférer ses locaux actuels pour les installer dans le

périmètre contigu de l'AMSP0, par le biais d'une acquisition de foncier et une construction adaptée à ses besoins (pour mémoire 50 salariés).

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 58 voix pour et 2 abstentions (Mme GIRAUDON, M. VILLALBA)

- **VALIDE** l'inscription du projet dans le cadre de l'appel à projets départemental 2020 ouvert aux « projets structurants des territoires des Pyrénées-Atlantiques »,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation des financements les plus larges possibles (Etat, Département des Pyrénées-Atlantiques, Région Nouvelle-Aquitaine,...), pour diminuer d'autant le coût de revient de l'investissement, sachant que la différence sera répercutée sur les professionnels de santé par le biais des loyers qui leur seront demandés.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020